

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-019 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 15 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 8 février 2024 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 48 - Nombre de pouvoirs : 18 - Nombre de votants : 65

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Sylvie SONNERY (jusqu'à la délibération n°2024-018), Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL (jusqu'à la délibération n°2024-018), Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS (jusqu'à la délibération n°2024-018), Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (jusqu'à la délibération n°2024-012), Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Alexandre NANCHI (à partir de la délibération n°2024-025), Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE (jusqu'à la délibération n°2024-013), Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2024-018), Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2024-016), Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Jérôme GARNIER, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Estelle BARBARIN, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel FABRE (à Christian de BOISSIEU), Daniel GUEUR (à Liliane FALCON), Stéphanie PARIS (à Thierry DEROUBAIX), Vincent MANCUSO (à Gisèle LEVRAT), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Ludovic PUIGMAL (à Laurent BOU), Claire ANDRÉ (à Roselyne BURON à partir de la délibération n°2024-012), Serge GARDIEN (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE), Joël MATHY (à Gérard BROCHIER), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Jean-Luc RAMEL (à Frédéric TOSEL), Régine GIROUD (à Marie-José SEMET), Denis JACQUEMIN (à Françoise GARIBIAN), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Gaël ALLAIN (à Jean PEYSSON), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Max ORSET), Emilie CHARMET (à Sébastien GOBET).

Etaient excusés et suppléés : Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Nazarello ALONSO (par Jérôme GARNIER), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Bernard PERRET, Maël DURAND, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET.

Objet : Prolongation du marathon de la biodiversité

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 11 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 février 2024 ;

M. Jean PEYSSON, membre du bureau, délégué à la biodiversité, rappelle que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'est engagée en octobre 2020 dans un marathon de la biodiversité qu'elle a inauguré en mars 2021.

Accompagnée financièrement par l'Agence de l'eau RMC à hauteur de 70 %, la communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'est ainsi fixée l'objectif de planter 42 kilomètres de haies et de créer / restaurer 42 mares sur l'ensemble de son territoire, le tout, en trois ans.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre des politiques et programmes portés depuis de nombreuses années par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en matière de transition écologique, notamment son projet de territoire et son Plan Climat Air Energie Territorial, adopté en octobre 2020.

Les objectifs et bénéfices liés à ce projet sont en effet nombreux : continuité écologique, préservation et développement de la biodiversité, préservation de la ressource en eau, rétention des eaux et des sols, stockage carbone, effet brise vent (notamment sur le secteur de Plaine), auxiliaires de culture, ombrage etc.

.../...

Aux termes de bientôt trois années de projet, le marathon de la biodiversité se poursuit autour :

- D'un pilotage de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain ;
- D'une gouvernance assurée par un comité de pilotage composé des financeurs, du Département, de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, du SR3A et des associations ;
- D'un accompagnement opérationnel de 4 associations : le Conservatoire d'Espaces Naturels, France Nature Environnement, la Ligue de Protection des Oiseaux, Mission Haies ;
- De la conduite de travaux de l'entreprise Terideal, mandataire du marché de travaux de plantation et de création / restauration de mares.

D'un point de vue opérationnel, le marathon de la biodiversité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain représente aujourd'hui :

Pour les travaux de plantations de haies :

- Saison 2021/2022 : 5,5 km ;
- Saison 2022/2023 : 14,4 km ;
- Saison 2024/2025 (saison actuelle) : perspectives de 12 à 13 km de plantation ;

Soit un total prévisionnel compris entre 32 et 34 km.

Pour les travaux de création / restauration de mares :

- 7 mares créées ou restaurées en chantiers participatifs ;
- 26 mares créées ou restaurées par l'entreprise Terideal ;
- De nouveaux travaux en 2024, que ce soit en chantiers participatifs ou réalisés par l'entreprise Terideal.

Soit un total prévisionnel de 52 mares.

Au-delà de ces chiffres clefs, le marathon de la biodiversité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain contribue également à la mise en relation et au travail partenarial d'un réseau d'acteurs variés, mobilise le territoire au travers d'ateliers, de communication, d'animations etc.

Si les objectifs fixés pour les créations / restaurations de mares seront atteints voire dépassés, il reste des potentiels en matière de plantation, en lien, notamment : à des projets validés n'ayant pu être plantés à ce jour ; des projets réceptionnés nécessitant un accompagnement complémentaire ; la réception ou recherche de nouvelles candidatures (le territoire en lui-même présentant encore de belles perspectives).

La convention signée en octobre 2020 avec l'Agence de l'eau RMC prenant fin en octobre 2024, une rencontre avec l'Agence a été organisée fin d'année 2023 afin d'échanger sur l'état d'avancement du marathon de la biodiversité et ses éventuelles perspectives.

Au regard de l'avancement et des potentialités territoriales, l'Agence de l'eau a proposé à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :

- D'établir un avenant afin de prolonger la convention actuelle ;
- De déposer une nouvelle candidature à l'Appel à Projet Eau Biodiversité ouvert jusqu'en avril 2024.

Ces propositions permettraient ainsi à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain de bénéficier de nouveaux financements pour son marathon de la biodiversité mais également de réaliser une saison de plantation supplémentaire (saison 2024/2025) afin de viser les 42 km de haies plantés. Cette prolongation permettrait enfin d'établir un bilan du marathon de la biodiversité tant sur le volet organisationnel que fonctionnel et ainsi recueillir et partager le retour d'expérience de ce programme territorial engagé depuis 2020.

Mme Sylviane BOUCHARD ne prend pas part au vote.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de prolongation de la convention signée avec l'Agence de l'eau RMC dans le cadre du marathon de la biodiversité.
- VALIDE la proposition de dépôt d'une nouvelle candidature à l'Appel à Projet Eau Biodiversité de l'Agence de l'eau RMC.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les documents, conventions et avenants associés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 février 2024

Publiée le 29 FEV. 2024

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,

Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

